



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre à 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Johnny LE HELLEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**PRESENTS :** M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme CHEVALIER Maryse - Mme RAT Christine - Mme COURTOIS Christelle - M. CINTRACT Stéphane - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - M. LE HELLEY Johnny - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.

**Pouvoirs :** M. BIASON Christophe (donne pouvoir à M. CINTRACT Stéphane) - M. BIGNET Grégory (donne pouvoir à M. GITTON Hugo) - Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. REVEILLAULT Nicolas) - Mme VACHON Christèle (donne pouvoir à Mme SIBILEAU Ghislaine).

**Excusé :** M. MICHAUD Mickaël

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024.**

*Adoptée à l'unanimité.*

**1. Achat du foncier de l'ancien bar le Kiméra.**

*Le conseil municipal n'ayant pas tous les éléments nécessaires pour prendre part au vote, le point a été retiré.*

**2. Création et suppression de 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à augmentation de temps de travail.**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et changement de grade par voie de concours ou d'examen professionnel.

Le temps de travail de deux agentes du périscolaire de l'école du Lac a augmenté suite notamment à un départ en retraite.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial,

Considérant la nécessité de créer et supprimer les emplois suivants :



## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Emploi créé au 15/11/2024			Emploi supprimé au 15/11/2024			MOTIFS
GRADE	DUREE	FONCTIONS	GRADE	DUREE	FONCTIONS	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35è	ATSEM	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	30/35è	ATSEM	Augmentation temps de travail
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35è	ATSEM	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	31.53/35è	ATSEM	Augmentation temps de travail

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la création de ces emplois ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits correspondants sont déjà prévus au budget

**Adoptée à l'unanimité.**

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h10.  
Le prochain conseil municipal est prévu pour le 18 novembre 2024.*

Le Maire  
Nicolas REVEILLAULT

Le secrétaire  
Johnny LE HELLEY

